ACTION URGENTE

UNE ORGANISATION DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS DOIT ÊTRE PROTÉGÉE

Le 3 mai 2026, le groupe paramilitaire Armée gaïtaniste de Colombie (EGC), également connu sous le nom de Clan du Golfe, a publié une déclaration intimidante visant le Centre de recherche et d'éducation populaire (CINEP), une des organisations de défense des droits humains les plus anciennes de Colombie. Cette manœuvre n'est pas un cas isolé ; c'est au moins la deuxième fois que l'EGC tente d'intimider et stigmatise publiquement le CINEP en quelques mois. Amnesty International appelle les autorités colombiennes à prendre des mesures pour protéger le CINEP et son personnel.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Augusto Rodríguez Ballesteros
Directeur de l'Unité nationale de protection
Unidad Nacional de Protección
Carrera 44 No. 20-21
Bogotá D.C.
Colombie

Monsieur le Directeur,

Je souhaite vous faire part de ma profonde inquiétude concernant la situation du Centre de recherche et d'éducation populaire / Programme pour la paix (CINEP/PPP), une organisation de défense des droits humains et groupe de réflexion siégeant à Bogotá. Comme le sait déjà l'institution que vous dirigez, le 3 mai 2026, l'Armée gaïtaniste de Colombie (EGC), également connue sous le nom de Clan du Golfe, qui est l'un des principaux groupes armés organisés du pays, a publié une déclaration publique intimidante à l'égard du CINEP/PPP et de son directeur adjoint, Juan Pablo Guerrero. L'EGC a contredit les déclarations de M. Guerrero au sujet de la méthodologie d'un mécanisme créé pour observer les négociations entre ce groupe armé et le gouvernement colombien ainsi que leur impact sur le terrain. Le bureau de la défenseure des droits a affirmé que les déclarations de l'EGC ne respectaient pas le droit qu'ont le CINEP/PPP et son personnel de défendre les droits humains et qu'elles les exposaient à des risques pour leur vie, leur intégrité et leur sécurité.

Quelques mois auparavant, sans apporter la moindre preuve et dans une démarche rappelant les tactiques historiques de stigmatisation, l'EGC avait accusé publiquement sur son compte X le CINEP/PPP d'avoir des liens avec l'Armée de libération nationale (ELN), un groupe de guérilla encore actif. Ce genre de déclaration met gravement en danger tous les membres du CINEP/PPP, car la stigmatisation sert souvent de justification à des attaques contre des défenseur·e·s des droits humains en Colombie. Le bureau de la défenseure des droits a également alerté sur l'impact de telles déclarations.

L'Unité nationale de protection fait partie des institutions chargées de protéger le CINEP/PPP et son personnel. Amnesty International a appris que la procédure administrative visant à évaluer leur risque et à définir des mesures de protection collective avait commencé. Cependant, l'organisation n'a pas été informée de mesures efficaces qui auraient été prises ou d'un quelconque impact positif sur la situation du CINEP/PPP et de son personnel en termes de sécurité.

Je vous appelle à faire avancer au plus vite la procédure d'évaluation du risque pour le CINEP/PPP, afin que des mesures de protection collective complètes lui soient accordées. Ces mesures doivent être convenues avec les membres du CINEP/PPP et répondre pleinement à leur situation précise, notamment leur statut de défenseur·e·s des droits humains.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Le Centre de recherche et d'éducation populaire / Programme pour la paix (CINEP/PPP) est une organisation colombienne de défense des droits humains et groupe de réflexion dont le siège se trouve à Bogotá. Depuis 1972, année de sa fondation par les Jésuites, le CINEP/PPP est l'une des principales organisations qui rassemblent des informations sur la violence politique en Colombie, la dénoncent et défendent les droits fondamentaux.

Le CINEP/PPP a lui-même subi cette violence politique. Régulièrement depuis de nombreuses années, il fait l'objet de menaces et d'attaques visant à intimider ses membres et à gêner leur travail en faveur des droits humains. En 1997, deux chercheurs du CINEP/PPP, Mario Calderón et Elsa Alvarado, ont été tués à Bogotá. Près de 30 années après, la *Fiscalía General de la Nación* (organe de l'État qui déclenche la procédure pénale, mène l'enquête et prononce l'inculpation) a qualifié cette attaque de crime contre l'humanité, mais elle reste impunie malgré des informations crédibles pointant la responsabilité d'agents de l'État et de forces paramilitaires dans cette affaire.

En tant qu'organisation de défense des droits humains et groupe de réflexion, le CINEP a toujours concentré ses actions sur les régions et populations touchées par la violence armée, la discrimination et la privation de droits fondamentaux en Colombie. Il travaille notamment dans le « bouchon du Darién » et le bassin du fleuve Atrato, deux régions du département du Chocó, sur la côte Pacifique de la Colombie.

Cette zone est depuis longtemps caractérisée par la présence de groupes armés, dont des mouvements de guérilla et des paramilitaires. Entre la fin des années 1990 et le début des années 2000, les groupes paramilitaires collaborant avec l'Armée colombienne ont été à l'origine de déplacements forcés massifs et d'autres graves atteintes aux droits humains dénoncés par Amnesty International à l'époque.

Les forces paramilitaires ont déposé les armes au milieu des années 2000, tandis que les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée du peuple (FARC-EP), un groupe de guérilla, ont maintenu une forte présence dans le département du Chocó jusqu'à leur propre démobilisation au début de l'année 2017, à la suite de l'Accord de paix de 2016. En 2017, Amnesty International a alerté à plusieurs reprises sur des actes violents touchant la population civile, notamment les communautés indigènes et afro-colombiennes, commis à la fois par des groupes paramilitaires dissidents et par l'Armée de libération nationale (ELN), un autre groupe de guérilla. Ces groupes ont comblé le vide laissé par la démobilisation des FARC-EP, révélant l'incapacité de l'État à tenir ses engagements de protection et de non-répétition dans le cadre de l'Accord de paix de 2016, qui a été soulignée par Amnesty International dans un rapport intitulé *The Years of Solitude Continue. Colombia: the Peace Agreement and Guarantees of Non-Repetition in Chocó*.

Depuis, de multiples entités allant d'institutions comme le bureau du défenseur des droits à diverses organisations de la société civile, dont Amnesty International, ont dénoncé les exactions commises par des groupes armés tels que les Forces d'autodéfense gaïtanistes de Colombie, groupe composé de paramilitaires dissidents et devenu Armée gaïtaniste de Colombie (EGC), également appelé Clan du Golfe.

Le 25 juin 2025, le CINEP a publié son dernier rapport en date sur la situation en Colombie, dans lequel sont mis en évidence le contrôle territorial exercé par l'EGC dans le département du Chocó et sa tentative de reconfiguration du pouvoir local au détriment des communautés indigènes et afro-colombiennes.

Depuis, le CINEP a été visé par plusieurs déclarations stigmatisantes et intimidantes de la part de ce groupe armé, qui participe à des négociations publiques avec le gouvernement colombien. De nombreuses organisations de la société civile et le bureau de la défenseure des droits ont condamné ces déclarations menaçantes.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : espagnol

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 30 août 2026
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM : Centre de recherche et d'éducation populaire / Programme pour la paix (CINEP/PPP)